

CONDITIONS DE VENTE

La présente vente aux enchères est une vente aux enchères publique tenue par la maison Antiquorum Genève SA (ci-après : Antiquorum). La participation à la vente aux enchères et/ou l'achat d'un quelconque lot implique une adhésion totale à tous les droits et obligations découlant des présentes Conditions de vente. Les Avis Importants contenus dans ce catalogue sont considérés comme partie intégrante des Conditions de vente. Sauf en cas d'amendement effectués à la seule et entière discrétion d'Antiquorum, par affichage d'avis ou par annonce orale pendant la vente aux enchères ou de tout autre manière, ces Conditions de vente, les Avis Importants, ainsi que le contenu du catalogue constituent une description complète des conditions générales par lesquelles la vente aux enchères est conduite, et ne pourront être amendées, à l'exception d'une décision écrite d'Antiquorum. Sauf décision écrite contraire d'Antiquorum, ces Conditions de vente s'appliqueront aux ventes aux enchères ainsi qu'aux autres ventes conduites par Antiquorum. Antiquorum agit exclusivement comme mandataire et n'assume donc aucune responsabilité quelconque en cas de manquement(s) des acquéreurs et/ou vendeurs. Ces mêmes conditions sont applicables à toute transaction en relation à des pièces ou des lots faisant partie de la vente aux enchères et conclue en dehors de celle-ci. La vente aux enchères est conduite par un Huissier judiciaire de la république et du canton de Genève (ci-après : l'Huissier). L'Huissier lira les clauses essentielles avant le commencement des enchères. Les présentes conditions sont à disposition de tous intéressés. Elles sont affichées dans le local des ventes pendant la durée de la vente. Seule la présente version française des Conditions de vente fait foi.

1. LOTS MIS EN VENTE

Les lots pourront être examinés avant la vente aux heures listées dans le catalogue. Toutes personnes intéressées à l'achat d'un quelconque lot, dont notamment les représentants et les agents d'affaire sont réputés avoir examiné avec soins tous les lots achetés et les avoir acceptés dans leur état au moment de l'adjudication, et non nécessairement tels que décrits dans des communications écrites ou orales. Ces personnes intéressées devront être responsable d'un examen personnel des lots afin de confirmer leur condition actuelle. Tous les lots sont vendus « tel quel » selon leur état au moment de l'adjudication. Chaque acquéreur déclare accepter qu'il est de sa responsabilité d'inspecter chacun des lots avant d'enchérir et par la présente déclare que les montants enchéris sont basés uniquement sur leur inspection et leur évaluation indépendantes des lots.

Antiquorum a inclus dans le catalogue des estimations de la valeur des lots mis en vente. Ces estimations ont été faites à la suite d'avis d'experts, de tests et d'autres méthodes qu'Antiquorum a jugé à son entière discrétion comme appropriées selon les circonstances. Antiquorum n'encourra cependant aucune responsabilité en vertu d'une quelconque cause concernant les estimations de la valeur des lots. Chaque participant aux Enchères sera responsable de procéder à sa propre estimation de la valeur des lots mis en vente. Ni Antiquorum, ni les vendeurs ne pourront être tenus responsables d'erreurs ou d'omission dans le catalogue ou toute publicité ou autre matériel écrit, étant précisé qu'aucune description ou déclaration ne constitue une garantie d'aucune sorte, et n'est donné qu'à titre indicatif.

Sauf indication contraire dans le catalogue, les lots sont soumis à des prix de réserve, soit des prix minimum confidentiels auxquels les vendeurs sont prêts à vendre. Si le prix de réserve n'est pas atteint, l'Huissier pourra retirer le lot de la vente. L'Huissier pourra ouvrir l'enchère d'un lot en enchérissant sous le prix de réserve pour le compte du vendeur. L'Huissier pourra également enchérir pour le compte du vendeur jusqu'à concurrence des prix de réserve fixés, par des enchères successives ou consécutives pour un lot, ou par des enchères en réponse aux autres enchérisseurs.

À l'exception de la garantie limitée décrite au point 2 ci-dessous, tous les lots sont vendus sans aucune garantie ou déclaration expresse ou implicite de la part d'Antiquorum ou du vendeur quant à la qualité marchande, l'utilisation particulière, la rareté, l'importance, l'exactitude des indications concernant l'auteur, le fabricant, l'origine, époque, âge, attribution, authenticité, la provenance, le poids ou l'état d'un objet. De même, aucune déclaration (qu'elle soit orale ou écrite, faite dans le catalogue, une publicité, un acte de vente, publiée, annoncée ou d'autre façon) faite par un employé ou un agent d'Antiquorum ne pourra être interprétée comme étant une garantie, une déclaration ou une assomption de responsabilité. Ni Antiquorum ni le vendeur ne sera responsable de la détérioration ou du défaut d'un quelconque lot.

2. GARANTIE LIMITÉE

Sauf stipulation contraire du paragraphe suivant, Antiquorum garantit que dès l'accomplissement de la vente d'un quelconque lot en vertu des Conditions de vente de ce catalogue, la propriété, les intérêts, et les droits de ce lot seront transmis à l'acquéreur libre de tout droit de tiers.

Antiquorum garantit pour une période d'une (1) année depuis la date

de la vente que la paternité de chaque lot est conforme aux indications en caractères gras ou en lettres capitales de ce catalogue. Antiquorum ne donne aucune garantie d'aucune sorte, implicite ou expresse, concernant les descriptions d'un quelconque matériel du catalogue qui ne serait pas en caractères gras ou en lettres capitales. Antiquorum ne garantit pas que tous les composants d'une montre soient ses composants originels.

L'acquéreur ne disposera cependant d'aucune garantie si les descriptions contenues dans le catalogue correspondaient avec l'opinion dominante des spécialistes ou des experts au moment de la vente, ou que le catalogue indiquait qu'un conflit entre ces opinions existait.

La garantie est donnée pour une période d'une (1) année depuis la date de la vente aux enchères durant laquelle le lot a été acquis. Cette garantie n'est donnée qu'à l'acquéreur originel dont le nom est consigné au registre de ventes et n'est en aucun cas transférable. Pour l'exercice de la garantie concernant une description en caractères gras ou en lettres capitales, l'acquéreur originel devra (i) en informer Antiquorum par courrier recommandé dans les 7 jours suivant la prise de connaissance d'une quelconque information lui suggérant qu'il existe une imprécision dans les descriptions en caractères gras ou lettres capitales, en spécifiant le numéro de lot, la date de la vente aux enchères durant laquelle le lot fut acquis, ainsi que les raisons le poussant à douter desdites descriptions, et (ii) réexpédier le lot à Antiquorum à l'adresse à laquelle la vente a été effectuée, et ce dans les mêmes conditions qu'alors acquis, libre de tout droit de tiers postérieur à la vente.

Antiquorum pourra renoncer à l'une de ces exigences à son entière discrétion. Il est particulièrement compris et accepté que l'annulation de la vente et le remboursement du prix de vente payé (le prix d'adjudication gagnant ainsi que la commission acheteur) est exclusive et en lieu et place d'un quelconque autre moyen de droit à disposition de l'acquéreur. Antiquorum et le vendeur n'assumeront aucune responsabilité pour toute perte ou dommage indirect de quelque nature que ce soit et pour quelque cause que ce soit, y compris les intérêts et le gain manqué, découlant de l'annulation de la vente. À l'exception de la garantie limitée décrite ci-dessus, Antiquorum et le vendeur ne donnent aucune garantie concernant les lots vendus en vertu des présentes Conditions de vente.

3. LA VENTE AUX ENCHÈRES

La vente sera conduite en français mais les enchères pourront être répétées en anglais. Le prix d'achat à payer par l'acquéreur sera constitué du prix d'adjudication final majoré de la commission acheteur, en sus de toute taxe de vente applicable. Au prix d'adjudication final s'ajoutera une commission acheteur de : 25% du prix d'adjudication de chaque lot jusqu'à concurrence de CHF 100'000.-, de 20% de CHF 100'001 à CHF 1'500'000 et de 12% à partir de CHF 1'500'001.

Antiquorum est en droit selon sa libre appréciation de retirer, de diviser ou grouper différemment les lots faisant partie de la vente ainsi que de refuser l'adjudication de n'importe lequel desdits lots, et n'encourra aucune responsabilité de ce fait. Antiquorum se réserve le droit de refuser selon sa libre appréciation toute offre d'enchères.

En cas de conflit ou de tout autre question liée aux enchérisseurs, l'Huissier pourra à sa seule discrétion déterminer l'enchérisseur gagnant, continuer les enchères, annuler la vente ou proposer de nouveau et remettre en vente l'article litigieux. Sa décision est consignée au le procès-verbal, lequel fait foi.

Le montant des surenchères est en règle général de 10%, l'Huissier pourra cependant modifier les surenchères à tout moment, à son entière discrétion. Le montant minimal d'enchères est communiqué durant la vente aux enchères.

L'enchérisseur qui agit pour le compte d'un tiers engage son entière responsabilité personnelle, en particulier en ce qui concerne les obligations contractées dans le cadre de la vente aux enchères. Cette responsabilité s'étend notamment à la vérification de la qualité des lots achetés ainsi qu'au règlement ultérieur de la facture des lots acquis.

Bien qu'Antiquorum puisse à son entière discrétion exécuter des ordres d'enchères de personnes absentes (ordres d'enchères écrits laissés à disposition d'Antiquorum avant la vente) ou accepter des enchères par téléphone ou des enchères par internet à titre de commodité pour les clients non présents lors de la vente, Antiquorum n'encourra aucune responsabilité en cas d'échec, d'erreur ou d'omission relatives à l'exécution d'un ordre d'enchères.

4. PAIEMENT

La propriété des lots devra être transmise dès la tombée du marteau de l'Huissier adjugeant le lot à l'enchérisseur gagnant, sous réserve du respect des présentes Conditions de vente par l'acquéreur, et notamment du paiement intégral du prix d'achat. L'acquéreur ne pourra révoquer son acceptation d'un quelconque lot postérieurement à la tombée du marteau de l'Huissier.

L'acquéreur accepte par la présente l'entier des risques et responsabilités liés au lot. L'acquéreur devra s'acquitter de l'entier du prix d'adjudication final, de la commission et de toute taxe, en Francs suisses, en utilisant une des méthodes de paiement considérée comme acceptable par Antiquorum (dont notamment la monnaie suisse, virement bancaire, bulletin de paiement, chèques de voyage, mandat).

Les devises étrangères pourront être acceptées au taux du jour déterminé par Antiquorum. Les lots ne seront livrés à l'acquéreur qu'une fois le prix d'achat intégralement versé. Les modalités d'emballage et d'expédition ainsi que les frais y afférant sont aux frais et aux risques de l'acquéreur. Une fois le paiement intégral effectué, Antiquorum pourra, en guise de service à l'acquéreur, faire emballer, assurer et expédier les lots acquis, sur demande et au seuls frais de l'acquéreur. Dans ce cas, l'acquéreur accepte l'entier des risques liés à l'emballage, la manutention ainsi qu'à l'expédition des lots. Antiquorum n'encourra aucune responsabilité pour toute perte ou dommage causé aux lots à cette occasion. Antiquorum pourra déplacer les lots acquis dans un site de stockage aux risques de l'acquéreur. L'acquéreur devra payer toutes les taxes applicables ou émoluments prélevés par toute autorité (à moins qu'Antiquorum ne reçoive des preuves qu'elle considère comme satisfaisantes de l'exemption).

La TVA de 8% est due sur tous les achats. La TVA sera entièrement remboursée sur présentation d'une déclaration d'exportation validée par l'administration fédérale des douanes suisse.

Il est expressément accepté que le vendeur ne recevra le paiement pour un lot qu'une fois qu'Antiquorum aura reçu le paiement intégral de l'acquéreur, dont notamment les commissions liées audit lot ainsi que les frais administratifs et de manutention.

5. MOYENS DE DROIT, DROIT APPLICABLE ET FOR

En cas d'incompatibilité d'une quelconque information ou disposition du catalogue avec les présentes Conditions de vente, seules les Conditions de vente feront foi.

Si l'acquéreur reste en défaut avec les obligations découlant des présentes Conditions de vente, Antiquorum sera en droit de (en complément de tout autre moyen à disposition d'Antiquorum en vertu de la loi), (i) mettre en demeure l'acquéreur de payer le prix d'achat ; (ii) annuler la vente ; (iii) revendre le lot sans aucune réserve à la vente aux enchères ou par vente privée sur préavis dans les 7 jours à l'acquéreur ; (iv) payer au vendeur un montant égal au produit net de la vente selon le montant enchéri par l'acquéreur en défaut, et ensuite revendre le lot à un tiers sans aucune réserve à la vente aux enchères ou par vente privée dans les 15 jours sur préavis écrit à un tel acquéreur ; ou, (v) retourner le lot au vendeur, pour autant que 45 jours se soient écoulés et qu'aucun paiement n'ait été reçu de la part de l'acquéreur ; ou (vi) prendre toute autre mesure qu'Antiquorum jugera nécessaire ou appropriée.

En cas de revente du lot par Antiquorum en vertu de la clause (iii) ou (iv) ci-dessus, l'acquéreur en défaut sera tenu de payer toute différence négative entre le prix d'achat et le montant obtenu après revente, de même que tous frais et coûts, y compris d'administration, de manutention, d'assurance, de

stockage, les dépenses liées aux deux ventes, honoraires d'avocats, commissions, dommages fortuits, ainsi que toute charge due selon les présentes Conditions de vente. Si l'acquéreur paie une portion du prix d'achat pour un ou tous les lots achetés, Antiquorum pourra attribuer le montant reçu au lot ou aux lots selon sa libre appréciation, tel que jugé approprié.

Tout acquéreur en défaut avec les obligations découlant des présentes Conditions de vente sera réputé avoir conféré à Antiquorum un droit de gage sur la totalité des lots gardés par Antiquorum dont l'acquéreur est propriétaire, que ces lots soient destinés à la vente ou acquis avant, pendant et/ou après la présente vente aux enchères. Ce gage garantit le remboursement de tout montant dû en capital, intérêts, commissions et frais éventuels, de même que tout dommage supporté par Antiquorum. Antiquorum est autorisée, mais non obligée, à réaliser les gages sans autres formalités et sans préavis si l'acquéreur est en demeure pour le paiement de sa dette ou l'exécution d'une obligation quelconque. Antiquorum pourra dans tous les cas réaliser les gages de gré à gré. À cet effet, elle n'est pas tenue d'observer les formalités prévues par la Loi fédérale sur la poursuite pour dette et la faillite; Antiquorum est libre en outre d'introduire ou de continuer une poursuite ordinaire, sans avoir préalablement réalisé les gages et sans renoncer pour autant à ceux-ci.

Le paiement ne sera considéré comme effectué intégralement qu'une fois qu'Antiquorum aura obtenu des fonds satisfaisants. En cas de défaut de l'acquéreur dans le paiement d'une partie ou de la totalité du prix d'achat pour un quelconque lot, et si Antiquorum choisi pour autant de payer au vendeur une partie du produit de la vente, l'acquéreur accepte qu'Antiquorum disposera de tous les droits du vendeur relatifs à la somme versée, selon la loi ou les présentes Conditions de vente.

L'unique et exclusif moyen de droit de l'acquéreur à l'encontre d'Antiquorum et du vendeur consiste en l'annulation de la vente et au remboursement du prix payé pour le lot. L'acquéreur perd tout autre droit découlant de la loi, et Antiquorum ou le vendeur n'assumera aucune responsabilité pour une quelconque perte ou dommage subi par l'acquéreur.

La participation à la vente aux enchères, en personne ou au moyen d'un agent ou d'un représentant, par ordre d'enchères, téléphone, internet et ou tout autre moyen, implique l'adhésion totale de l'acquéreur à ce qui suit : ces Conditions de vente ainsi que tous les rapports juridiques qui en découlent seront soumis au Droit interne suisse exclusivement (en faisant abstraction des règles de conflit de loi et à l'exclusion des traités internationaux). Tous litiges, différends ou prétentions découlant des présentes Conditions de vente ou se rapportant à celles-ci, y compris la validité, la nullité, d'éventuelles violations ou la résiliation de celles-ci, seront exclusivement tranchées par les tribunaux du canton de Genève en Suisse, le recours au Tribunal fédéral étant réservé. L'acquéreur s'engage par la présente irrévocablement et inconditionnellement à lever toute objection concernant le dépôt d'une action auprès desdits tribunaux, et consent à s'abstenir de plaider ou de revendiquer l'incompétence de ces tribunaux. Dans tous les cas, Antiquorum se réserve le droit de poursuivre tout acquéreur défaillant à son lieu de résidence, auquel cas le Droit suisse reste applicable.

- Le fait qu'une partie n'ait pas exigé le respect ou l'exécution d'une des dispositions des présentes Conditions de vente ne signifiera en aucun cas que cette partie ait renoncé au bénéfice de cette disposition, ni n'affectera la validité en tout ou partie des présentes Conditions de vente ou le droit de demander l'exécution de chacune des disposition.
- Si une des parties ou disposition de ces Conditions de vente s'avère nulle, les autres dispositions de ces Conditions de vente resteront valables et continueront à lier les parties, et les dispositions ou parties qui apparaîtront nulles ne pourront être amendées ou modifiées plus que le strict nécessaire à leur validité et resteront aussi proche que possible de leur sens initial.

CONDITIONS OF SALE

The auction is a public auction held by Antiquorum Genève SA (hereinafter “Antiquorum”) on behalf of the consignors of the lots being sold. A person’s participation in the auction and/or purchase of any lots constitutes an agreement to be bound by these Conditions of Sale as well as all rights and obligations arising therefrom. The Important Notices contained in this catalogue are deemed to be a part of these Conditions of Sale and are hereby incorporated in their entirety into these Conditions of Sale. Except as amended by Antiquorum in its sole and absolute discretion by the posting of notices or oral announcement at the auction or otherwise, these Conditions of Sale together with the Important Notices and the other contents of this catalogue constitute a full recitation of the terms and conditions under which sales are conducted and may not be amended except in a writing acknowledged by Antiquorum. Unless otherwise agreed in writing by Antiquorum these Conditions of Sale shall apply to auction sales as well as all other sales made by Antiquorum. Antiquorum accepts no responsibility for and shall not be liable for any defaults by any Buyers or Consignors. The auction is held by a Huissier Judiciaire of the Canton of Geneva (hereinafter “the Auctioneer”). The Auctioneer reads the essential clauses at the start of the auction. These Conditions of Sale are available on request and are posted in the sale room during the auction. The French version of these Conditions of Sale is the authoritative and binding text.

1. LOTS OFFERED FOR SALE

Before the sale, all lots may be examined at the exhibition times listed in the catalogue. All interested persons including, without limitation, bidder’s representatives and auction agents are understood to have examined all lots which they purchase and to accept them as they are at the moment of the fall of the Auctioneer’s hammer and not necessarily as described in any written material or oral communications. Those persons interested in purchasing any of the lots being sold shall be responsible for examining the lots personally to confirm their actual condition. All lots are sold “as is” according to their condition at the moment of the fall of the Auctioneer’s hammer. Buyer acknowledges that it is the responsibility of buyer to fully inspect each lot before bidding and hereby represents that the amounts bid for any lot are based solely on buyer’s own independent inspection and evaluation of that lot.

Antiquorum has included in the catalogue estimates of the value of the lots to be sold. Such estimates have been developed using such experts, tests and other methods as Antiquorum has deemed in its sole discretion to be appropriate under the circumstances. Antiquorum shall have no liability whatsoever relating to estimates of value attributed to the lots and all participants in the auction shall be responsible for reaching their own conclusions as to the value of the lots. Neither Antiquorum nor the consignor is responsible for any errors and omissions in the catalogue or any advertisements or other written material, it being understood that any description or statement therein does not constitute a warranty or representation and is provided for identification purposes only.

Unless specified in the catalogue, lots are subject to reserve price which is a confidential minimum amount the consignor is willing to accept. If the reserve price is not reached, the Auctioneer may withdraw the lot from the sale. The Auctioneer may open bidding on any lot below the reserve by placing a bid on behalf of the consignor. The Auctioneer may continue to bid on behalf of the consignor up to the amount of the reserve, either by placing successive or consecutive bids for a lot, or by placing bids in response to other bidders.

Except for the limited warranty, contained in section 2 below, all lots are sold without any representations or warranties by Antiquorum or the consignor as to merchantability, fitness for a particular purpose, rarity, importance, the correctness of the catalogue or other description concerning the author, maker, origin, period, age, attribution, authenticity, provenance, weight or condition of any object. No statement (whether oral or written, made in the catalogue, an advertisement, a bill of sale, posting, announcement or elsewhere) whether made by any employee or agent of Antiquorum shall be deemed to be a warranty, representation or assumption of liability. Neither Antiquorum nor the consignor have any responsibility whatsoever for any defect in or deterioration of any lot.

2. LIMITED WARRANTY

Except as otherwise provided in the paragraph immediately following, Antiquorum warrants that, upon the consummation of the sale of any

lot under the terms and conditions contained in this catalogue, clear and unencumbered right, title and interest in and to such lot shall pass to the buyer. Antiquorum guarantees for a period of one (1) year from the date of sale that the authorship of each lot in this catalogue is as set out in the bold or capitalized type in the catalogue description of the lot. Antiquorum makes no warranties, whatsoever, whether express or implied, with respect to any, material in the catalogue other than that appearing in the bold or capitalized heading subject to the exclusions below. Antiquorum does not guaranty that all component parts of any timepiece are original to the timepiece.

The guarantee does not apply if the catalogue description was in accordance with the opinion of generally accepted experts and specialists at the date of the sale, or the catalogue description indicated that there was a conflict of such opinions.

The guarantee is provided for a period of one (1) year from the date of the relevant auction, is solely for the benefit of the original purchaser of record and is not transferrable. In the event of any claim by the original purchaser regarding a bold or capitalized provision, said purchaser must (i) notify Antiquorum in writing within 7 days of receiving any information that causes the original purchaser of record to question the accuracy of the bold or capitalized type heading, specifying the lot number, date of the auction at which it was purchased and reasons for such question; and (ii) return the lot to Antiquorum at the original selling location in the same condition as at the date of sale to the original purchaser of record and be able to transfer good title to the lot, free from any third party claims arising after the date of such sale.

Antiquorum has discretion to waive any of the above requirements. It is specifically understood and agreed that the rescission of a sale and the refund of the original purchase price paid (the successful hammer price, plus the buyer’s premium) is exclusive and in lieu of any other remedy which might otherwise be available as a matter of law, or in equity. Antiquorum and the consignor shall not be liable for any incidental or consequential damages incurred or claimed, including without limitation, loss of profits or interest. Other than the limited warranty and guarantee provisions above, Antiquorum and the consignor make no representations, warranties or guarantees regarding the lots sold hereunder.

3. THE AUCTION

The auction will be conducted in French but the bidding may be translated also into English.

The purchase price payable by a buyer will be the sum of the final bid price plus the buyer’s premium, together with any applicable sales or compensating use tax. In addition to the hammer price, the buyer’s premium is payable as follows: 25% of the hammer price on each lot up to and including CHF 100,000, 20% from CHF 100,001 to CHF 1,500,000 and 12% from CHF 1,500,001. Antiquorum may in its sole and absolute discretion and at any time withdraw, group differently or divide any lot included for sale and shall have no liability whatsoever for the same. Antiquorum reserves the right to refuse any bids in its full and absolute

discretion. In the event of any dispute between bidders, or any other issue with respect to the bidder, the Auctioneer will have absolute discretion to determine the successful bidder, to continue the bidding, to cancel the sale or to reoffer and resell the article in dispute. His/her decision is recorded in the sale report which is conclusive.

Bidding shall generally be increased in increments of 10%, however, the Auctioneer may modify bidding increments from time to time at his/her absolute discretion. The minimum bid is communicated during the auction. Any person bidding for the account of a third party is fully liable for any obligation assumed by such person relating to the sale. This liability includes, without limitation, the verification of the condition and valuation of lots and the payment for lots purchased. Although Antiquorum, in its sole discretion, may execute absentee bids (written bids left with Antiquorum prior to sale) or accept telephone and internet bids as a convenience to clients who are not present at auction, Antiquorum is not responsible for failing to execute such bids or for any errors or omissions in connection therewith.

4. PAYMENT

Title to the offered lot passes to the buyer upon the fall of the Auctioneer’s hammer and the announcement by the Auctioneer that the lot has been sold, subject to compliance by the buyer with all other conditions of sale, including full payment as required hereunder. Buyer shall have no right to revoke acceptance of any lot after the fall of the hammer.

The buyer thereupon assumes full risk and responsibility for the lot. The buyer shall immediately pay the full purchase price, buyer’s commission and all applicable sales and other taxes in Swiss francs using a method of payment acceptable to auctioneer (including Swiss currency, bank wire, cashier checks, traveler’s checks, echecks and money orders). Payment in foreign currencies is accepted at the rates of exchange of the day of sale as determined by Antiquorum. Lots are delivered to the buyer only upon the full payment of all such amounts. Shipping and packing arrangements and charges are the sole responsibility of the buyer. After payment has been made in full, Antiquorum may, as a service to the buyer, arrange to have the purchased lots packed, insured and shipped at the buyer’s request and expense. In this event, the buyer agrees that all said packaging, handling and shipping is at the sole risk of the buyer and that Antiquorum shall have no liability for any loss or damage to the purchased lots. Antiquorum may move the property to an off-site storage at the risk of the buyer. Buyer will be required to pay all applicable taxes, or fees levied by any authority (unless Antiquorum receives satisfactory proof of exemption, to be determined in Antiquorum’s sole discretion).

A 8% VAT is applicable to each sale. VAT will be entirely refunded upon receipt of an export declaration validated by the Swiss Federal Customs Administration.

It is expressly agreed that consignor shall only receive payment for a lot provided Antiquorum has received full payment from buyer, including such lost commissions and administrative and handling charges.

5. REMEDIES, APPLICABLE LAWS AND JURISDICTION

To the extent that any other information or provision set forth in this catalogue is inconsistent with the Conditions of Sale, the Conditions of Sale shall be controlling.

If the buyer fails to comply with any of these Conditions of Sale, Antiquorum may (in addition to asserting all remedies available by law), (i) hold such defaulting buyer liable for the purchase price; (ii) cancel the sale; (iii) resell the property without reserve at public auction or privately on seven days’ notice to the buyer; (iv) pay the consignor an amount equal to the net proceeds payable in respect of the amount bid by the defaulting buyer and then resell the property to a third party without reserve at public auction or privately on fifteen (15) days written notice to such buyer; or (v) return the lot to the consignor, provided forty-five (45) days have elapsed and no payment has been received from buyer; or (vi) take such other action as Antiquorum deems necessary or appropriate. If Antiquorum resells the property pursuant to clause (iii) or (iv) above, the defaulting buyer shall be liable for the payment of any deficiency between the purchase price and the price obtained upon resale and all costs and expenses, including administration, handling, insurance, warehousing, the expenses of both sales, reasonable attorneys’ fees, commissions, incidental damages and all other charges due hereunder. In the event that such buyer pays a portion of the purchase price for any or all lots pur-

chased, Antiquorum shall apply the payment received to such lot or lots as Antiquorum, in its sole discretion, deems appropriate.

Any buyer who fails to comply with these Conditions of Sale will be deemed to have granted Antiquorum a security interest in, and Antiquorum may retain as collateral security for such buyer’s obligation to it, any property in Antiquorum’s possession owned by such buyer. This security interest secures the principal amount of any such claim and also any outstanding or accruing interest, commissions, costs and all other fees as well as any and all damages suffered by Antiquorum. Antiquorum is entitled, but not obliged, to realize freely the security interests without further formalities and without previous notice to the buyer who is in default of payment on his debt or in the fulfilment of any other obligation hereunder. In any event, Antiquorum will be entitled to realise its security on a private treaty basis. For this purpose, Antiquorum is not bound to comply with the formalities of the Federal Law dealing with actions for debt and bankruptcy proceedings; in addition, Antiquorum may choose to institute or proceed with the usual proceedings without having beforehand sold the secured goods and without having moreover given up its rights to them.

Payment will not be deemed to have been made in full until Antiquorum has collected sufficient funds. In the event the buyer fails to pay any or all of the total purchase price for any lot and Antiquorum nonetheless elects to pay the consignor any portion of the sale proceeds, the buyer acknowledges that Antiquorum shall have all of the rights of the consignor to pursue the buyer for any amounts paid to the consignor, whether at law, in equity, or under these Conditions of Sale.

The buyer’s sole and exclusive remedy against Antiquorum and the consignor shall be the rescission of the sale and the refund of the original purchase price paid for the lot. This remedy shall be in lieu of any other remedy which might otherwise be available as a matter of law, and neither Antiquorum nor the consignor shall be liable, in whole or in part, for any special, incidental or consequential damages, including, without limitation, loss of profits.

By bidding at the auction, whether present in person or by agent, by absentee bid, telephone, internet, or other means, the buyer shall be deemed to have consented to the following: this agreement shall be interpreted and enforced according to Swiss law by the Courts of the Canton of Geneva and the buyer hereby irrevocably and unconditionally submits to the exclusive jurisdictions of the Courts of Geneva, subject to appeal to the Swiss Federal Court, over any suit, action or proceeding arising out of or relating to this agreement. The buyer hereby irrevocably and unconditionally waives any objection to the laying of venue of any such suit, action or proceeding brought in any such court and any claim that any such suit, action or proceeding brought in any such court has been brought in an inconvenient forum. The buyer agrees that a final judgment in any such suit, action or proceeding brought in any such court shall be conclusive and binding upon the buyer and may be enforced in any other courts to whose jurisdiction the buyer is or may be subject, by suit upon such judgment;

- No waiver, delay, modification or breach of any provision of this agreement by Antiquorum shall constitute a waiver of any preceding or succeeding breach of the same or any other provision hereof.
- If any part or provision of this agreement is, for any reason, adjudged unenforceable, such adjudication shall in no way affect any other part or provision of this agreement or the validity or enforcement of the remainder of this agreement, and the part or provision affected shall be curtailed or altered only to the minimum extent necessary to make it conform to the applicable law.